

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Béatrix  
MRC de Matawinie

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 4 juillet 2019, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

### Sont présents :

**MM :** Charles Bergeron : conseiller # 2      **Andrée St-Jean : conseillère # 3**  
Suzie Payette : conseillère # 6      **Michel Rainville : conseiller # 5**  
Simon Mercier : conseiller # 1

**Est absent :**      **Rodrigue Michaud : conseiller # 4**

Le directeur général / secrétaire-trésorier par intérim Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 19h05 et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers(ères) présents(es). Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### 3. Voirie

3.1 Demande de subvention de voirie locale au député.

#### 4. Urbanisme et environnement

4.1 Résolution de la MRC de Matawinie pour Barrage

#### 5. Loisirs

5.1 Résolution de la MRC de Matawinie pour MADA

#### Période de questions

### 6. Levée de l'assemblée

167-07-19

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### 3. Administration

#### 3.1 Demande de subvention au député - Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Exercice financier 2019/2020

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) est accordée aux municipalités pour l'amélioration ou la construction de routes municipales visant à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de la route. Exercice financier 2019/2020.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix doit dans cette perspective réaliser des travaux de construction et/ou d'amélioration de chaussées, de construction et/ou remplacement de ponceaux de moins 4,5 mètres et de drainage pour le rang du Gai-Repos et le rang Saint-Paul Est;

168-07-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Simon Mercier, **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour un montant de 19 935,14\$

### ADOPTÉE

### 4. Urbanisme et environnement

#### 4.1 Résolution de la MRC de Matawinie pour Barrages privés

#### LOI SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES - ENTRETIEN ET MISE AUX NORMES DES BARRAGES PRIVÉS

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 6 000 barrages (publics et privés) sont érigés sur le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des barrages privés comporte des enjeux importants pour les municipalités et génère une insatisfaction de la part des citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour tous les propriétaires de barrages d'exécuter des travaux de réfection et de mise aux normes selon la *Loi sur la sécurité des barrages*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon de certains barrages (de forte contenance) pourrait avoir des conséquences importantes sur la valeur foncière des propriétés riveraines et causer des dommages importants en aval de ces installations;

**CONSIDÉRANT QUE** la difficulté tient, pour des considérations légales, à l'incapacité des propriétaires des barrages privés à mettre à contribution tous les bénéficiaires du plan d'eau (bassin desservi), certains refusant d'assumer leur part des frais. Ceux-ci peuvent être très onéreux : analyses techniques de différentes natures, plans et devis; documents d'appel d'offres et réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 70 de la *Loi sur les Compétences municipales* permet aux municipalités d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont également la capacité de prendre en charge la mise à niveau des installations septiques dans certains secteurs, selon un programme bien défini, pour ensuite taxer les citoyens concernés;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait opportun que ce principe s'applique aussi aux barrages privés, afin qu'une municipalité puisse ainsi exécuter ou faire exécuter les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien de ces infrastructures, pour ensuite taxer par secteurs, les citoyens concernés;

**169-07-19**

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Suzie Payette, appuyé par la conseillère Mme Andrée St-Jean et résolu unanimement:

- Que la municipalité de Sainte-Béatrix demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de permettre à une municipalité d'entretenir un barrage privé au même titre qu'une voie privée et une installation septique;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH, déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux députés de la région de Lanaudière à l'Assemblée nationale;
- D'autoriser M. Serge Perrault, maire et M. Gérard Cossette, directeur général/ secrétaire-trésorier par intérim, à signer les documents afférents à ce dossier.

## **ADOPTÉE**

### **5. Loisir**

#### **5.1 Résolution de la MRC de la Matawinie pour démarche MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Municipalités amies des aînés (MADA) est une démarche favorisant le vieillissement actif, important pour l'économie locale et régionale;

**CONSIDÉRANT** l'adhésion de la MRC de Matawinie et de toutes ses municipalités, à la démarche MADA depuis 2014;

**CONSIDÉRANT** l'absence de ressource disponible pour suivre et actualiser les actions destinées aux aînés;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune contribution financière n'est demandée à la municipalité;

**170-07-19**

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Andrée St-Jean, appuyé par le conseiller M. Charles Bergeron et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Béatrix participe de façon collective au Programme de soutien à la démarche MADA dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Matawinie et désigne Mme Andrée St-Jean, conseillère, comme personne élue responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

## **ADOPTÉE**

### **Période de questions**

### **6. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé

171-07-19

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h20.

**ADOPTÉE**

Je, Serge Perrault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

---

**Serge Perrault**  
**Maire**

---

**Gérard Cossette**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier par**  
**intérim**